Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D138_250926-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le se sont réunis Au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Roméo FROT 7ème Vice-Président, Claude BENOIST 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Pascal FEMINIER, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Anne LIMOGES, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Laurent DUMAS, Véronique LIMOUSIN, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Christine BONNIEUX, Jean-Michel BROGNIEZ

ABSENTS :

Pierre-Alain DE MALLERAY, Nicolas SAUVAGE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé VAN COLEN, pouvoir à Marjorie MOREL, Jacques MARIE, pouvoir à Pascal FEMINIER, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Claude BENOIST, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Dominique VAUTIER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Rodolphe DUGON, pouvoir à Patrice ROBERT, Nathalie DE FOUQUIERES, pouvoir à David MULLER, Philippe JUBERT, pouvoir à Christine BONNIEUX, Nathalie DALLONGEVILLE, pouvoir à Roméo FROT, Rémy PAPOZ, pouvoir à Michel MARESCOT

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D138_250926

PARC DE LOISIRS - RESILIATION AVEC INDEMNITE DU BAIL A CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS DE GARDIENS - PARC DE LOISIRS - Parcelle cadastrée section AO n°80 - chemin de la Briqueterie à Touques - Retrait de la délibération n°D051_220526 du 22/05/2026
Autorisation

Le District de Trouville-Deauville et du Canton s'est porté acquéreur, en 1978, de plusieurs parcelles situées sur le territoire de la commune de Touques, en vue de l'aménagement d'un parc de loisirs.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D138_250926-DE

Le terrain cadastré section AO n° 80 situé à TOUQUES, Chemin de la Briqueterie - « Parc de loisirs » - a fait l'objet d'un bail à construction reçu par Maître OSMOND le 13 octobre 1984 entre la Communauté de Communes Cœur Cote Fleurie et la société Partelios Habitat (anciennement District de Trouville Deauville et du Canton et S.A d'Habitations à loyer modéré du Pays d'Auge et du Littoral). Le bail a commencé à courir à compter du 15 mai 1984 et doit prendre fin le 14 mai 2039 concernant deux logements de gardiens, soit une durée totale du bail de cinquante-cinq ans.

À l'issue d'échanges intervenus en fin d'année 2025, les deux parties ont convenu de procéder à la cession à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie des deux logements édifiés en exécution dudit bail, pour un prix négocié de 100 000 euros. Ces logements sont, de longue date, occupés par les gardiens du parc, agents de la Communauté de Communes et nécessitent une mise aux normes notamment énergétiques.

La Direction Générale des Finances Publiques - division des missions domaniales - a rendu un avis le 10/02/2026.

Après avis du Bureau en date du 24 avril 2026, et suite à de nouveaux échanges avec la société Partelios Habitat, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- retirer la délibération en date du 22/05/2026 référencée n°D051_220526 ;

- autoriser la résiliation totale de bail à construction concernant les deux logements de gardiens situés à TOUQUES, (14800) Chemin de la Briqueterie - « parc des loisirs » - sur une parcelle cadastrée section AO numéro 80, d'une superficie de 223m², moyennant une indemnité pour résiliation d'un montant de 109 400 euros net correspondant au prix de la valeur nette comptable dudit bien (et non 100 000 euros net comme indiqué dans la délibération n°D051_220526 du 22/05/2026) ;

- habiliter son Président ou son Vice-Président le représentant, à signer les actes d'acquisition ainsi que tout document s'y rapportant ;

- désigner Maître Maxime GRAILLOT, Notaire associé à DEAUVILLE, pour établir les actes et tous documents nécessaires à cette opération.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

RETIRE la délibération n°D051_220526 du 22/05/2026 fixant l'indemnité pour résiliation d'un montant de 100 000 euros net ;

AUTORISE la résiliation totale de bail à construction concernant les deux logements de gardiens situés à TOUQUES, Chemin de la Briqueterie - « parc des loisirs » - cadastré section AO numéro 80, d'une superficie de 223m², moyennant une indemnité pour résiliation d'un montant de 109 400 euros net correspondant au prix de la valeur nette comptable dudit bien ;

HABILITE son Président ou son Vice-Président le représentant, à signer les actes d'acquisition ainsi que tout document s'y rapportant ;

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D138_250926-DE

DÉSIGNE Maître Maxime GRAILLOT, Notaire associé à DEAUVILLE, pour établir les actes et tous documents nécessaires à cette opération.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Président

Roméo FROT
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org